



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 105904

Texte de la question

Alors que plus de 200 000 pactes civils de solidarité ont été signés depuis 1999, M. Thierry Mariani prie M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui indiquer s'il existe des différences de traitement entre les personnes mariées et les personnes pacsées pour les fonctionnaires et agents contractuels au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il n'existe pas de différence de traitement entre les personnes mariées et les personnes pacsées pour les fonctionnaires et agents contractuels au sein des services du ministère de la justice et administrations s'y rattachant.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105904

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10249

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12783